

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

SÉANCE : Le jeudi 30 avril 2026 les membres élu.es du conseil municipal de la commune de Saint-Rivoal se sont réunis à 18h à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par la secrétaire de mairie, Nadia Hemery, le 27 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENT.ES : Les élu.es Thibault Dablin, Guylain Foin, Marina Garcia-Jove Navarro, Damien Raoul, Mickaël Toullec, Manuel Roca (à partir de 18h25) ; ainsi que la secrétaire de mairie Nadia Hemery.

ÉTAIENT ABSENT.ES ET REPRÉSENTÉ.ES : Lucile Legoubé absente et donnant pouvoir à Marina Garcia-Jove Navarro ; Gaëlle Martin absente et donnant pouvoir à Mickaël Toullec ; Nelly Poyet absente et donnant pouvoir à Thibault Dablin ; Guylain Foin absent à partir de 19h30 et donnant pouvoir à Damien Raoul.

ÉTAIENT EXCUSÉ.ES : Manuel Roca jusqu'à 18h30, Sylvain Le Treust, Amandine Roulleau, Guylain Foin à partir de 19h30.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de séance du 9 avril 2026
- Approbation du compte de gestion 2025
- Compte Administratif 2025
- Affectation de résultat de l'exercice 2025
- Vote des taux des trois taxes directes locales
- Budget primitif 2026
- Nomination des conseillers délégués
- Indemnités de fonction du maire, de l'adjointe et des conseillers délégués
- Questions diverses

La séance est ouverte sous la présidence de Damien Raoul, qui a déclaré le quorum atteint. Marina Garcia-Jove Navarro est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 9 avril 2026

Le procès verbal du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

2. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025

Damien Raoul présente le compte de gestion et le compte administratif de 2025 ((bilans de l'année).

Comptes 2025	En fonctionnement	En investissement
Dépenses	279 148 €	202 833 €
Recettes	291 965 €	89 787 €
Intégration du résultat	- 12 285 €	19 500 €
Déficit cumulé	153 695 €	- 118 856 €

L'équipe municipale vérifie que les comptes sont conformes et procède au vote après que Damien Raoul soit sorti de la salle de réunion.

Le compte de gestion et le compte administratif de 2025 sont adoptés à l'unanimité.

3. Affectation de résultat de l'exercice 2025

L'équipe municipale délibère sur l'envoi d'une somme du résultat de l'exercice du budget de fonctionnement de 2025 au budget d'investissement 2025. La somme retenue est de 15 000 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de 15 000 € du résultat d'exercice 2025 au budget d'investissement.

4. Vote des taux des trois taxes directes locales

L'équipe municipale échange sur les taux des taxes directes locales.

Taxes directes locales	Taux 2025	Décisions	Taux 2026
Taxe foncière sur le bâti	35,06 %	Ne pas modifier	35,06 %
Taxe foncière sur le non-bâti	48,45 %	Ne pas modifier	48,45 %
Taxes habitation sur résidences secondaires	14,57 %	Augmenter au maximum légal	15,74 %

Les taux 2026 des trois taxes directes locales sont votés à l'unanimité par le conseil municipal.

5. Budget primitif 2026

Le maire, Damien Raoul, présente le budget prévisionnel de l'année 2026 (budget primitif) travaillé en commission par des élu.es de la municipalité.

Budget 2026	En fonctionnement	En investissement
Dépenses	404 649 €	550 770 €
Recettes	404 649 €	550 770 €

Le maire soumet le budget primitif 2026 au vote, qui est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

6. Nomination des conseiller.es délégué.es

Sont proposé.es comme conseiller.es délégué.es :

- Thibault Dablin à la Voirie et à l'Urbanisme
- Guylain Foin à l'Ecole et la Jeunesse
- Marina Garcia-Jove Navarro au Cadre de Vie, à l'Environnement et la Biodiversité
- Lucile Legoubé à la Communication et au Lien aux Habitant.es
- Gaëlle Martin au Patrimoine Culturel
- Nelly Poyet à la Vie Locale et Associative
- Amandine Roulleau aux Finances et à la Vie Economique

Ces propositions sont soumises au vote et sont adoptées à l'unanimité.

7. Indemnités de fonction du maire, de l'adjointe et des conseiller.es délégué.es

Sont proposé.es comme indemnités du maire, de l'adjointe et des conseiller.es délégué.es :

Elu.es indemnisé.es	Poste	Indemnité (Net en €)	% Indice brut
Thibault Dablin	CD	231,40	6,51
Guylain Foin	CD	77,13	2,17
Marina Garcia-Jove N.	CD	231,40	6,51
Lucile Legoubé	CD	231,40	6,51

Elu.es indemnisé.es	Poste	Indemnité (Net en €)	% Indice brut
Gaëlle Martin	CD	154,27	4,34
Nelly Poyet	CD	77,13	2,17
Damien Raoul	Maire	848,47	23,87
Amandine Roulleau	Adjointe	308,53	8,68
Mickaël Toullec	Vice-Président MAC	569	<i>Indemnité de MAC</i>

*CD = Conseiller.e Délégué.e ; MAC = Monts d'Arrée Communauté

Les propositions d'indemnités ont été réfléchies en commission par des élu.es et des habitant.es soutien, à partir des retours des différent.es élu.es sur le temps et l'énergie de travail qu'il.elles pourront fournir l'année 2026 à venir. Selon ce fonctionnement, les indemnités seront re-actualisées et votées annuellement.

Les propositions d'indemnités 2026 sont soumises au vote et sont adoptées à l'unanimité.

8. Questions diverses

- **Commission communale des impôts directs (CCID)**

Sont candidat.es pour faire partie du CCID de Saint-Rivoal :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - Guillaume Kergoat | - Sabrina Conseil |
| - Gérald Fleury | - Karine Vaillant |
| - Lola Douillard | - Eléonore Lunn |
| - Anna Abiven | - Kevin Serrano |
| - Aude Morvan | - Laurent Rannou |
| - Dominique Ducassé | - Danièle Rannou |
| - Bénédicte Le Pen | - Michèle Boucher |
| - Marie-Hélène Guillou | - Sylvie Rety |
| - Yves-Claude Guillou | - Gwendal Roudaut |
| - François Thouement | - Jacqueline Bronnec |
| - Françoise Bourlès | - Alexandre Line |
| - Théo Joyeux | - Laëtitia Brun |

Le conseil municipal vote à faveur des candidatures à l'unanimité, qui seront envoyées à la Préfecture qui établira la composition exacte.

- **Demande de Gwennaëlle Kerleo**

Gwennaëlle Kerleo demande l'achat d'1m² de terrain communal devant chez elle, par cession du mètre carré à l'euro symbolique, afin de pouvoir installer un compteur électrique.

Après échange, le conseil municipal propose un accord de principe pour lancer la démarche, qui consiste en la venue d'un géomètre pour cadastrer, à charge de Gwennaëlle Kerleo.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

- **Demande de soutien du collectif d'organisation du festival Brulu**

Le collectif d'habitant.es de Saint-Rivoal et l'association Le Reuz, qui sont à l'origine du festival d'arts de rue Brulu, souhaite organiser une 3ème édition de Brulu le 30-31 mai 2026 et demande le soutien de l'équipe municipale ainsi qu'une subvention « en nature » par l'accès gratuit au gîte municipal et aux locaux de l'école (cantine et cour) pendant le festival.

La demande a été discutée par le conseil municipal et validée à l'unanimité, sans que Marina Garcia-Jove Navarro prenne part au vote.

- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le conseil municipal procède à la création du CCAS de Saint-Rivoal par le vote de la composition :

Non – élu.es	Elu.es
Thibault Dablin	Françoise Bourlès
Guylain Foin	Jacqueline Bronnec
Marina Garcia-Jove Navarro	Sabrina Conseil
Nelly Poyet	Annig Leboutin
Damien Raoul	Denise Thouement
Amandine Roulleau	Sylvie Rety

Le résultat du vote est de 8 votes POUR et 1 vote CONTRE. Le CCAS est créé avec la composition du tableau ci-dessus.

- **Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics en arrêt**

Le conseil échange sur les modalités de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics indisponibles momentanément.

Il est soumis au vote la nécessité de publier une offre d'emploi et de convoquer plusieurs entretiens de recrutement, sauf si urgence et une durée de contrat inférieure ou égale à six mois, ainsi que la validation du processus et du recrutement par le maire.

Les modalités sont adoptés à l'unanimité.

- **Autorisation du maire à signer au nom du conseil municipal**

Le conseil discute de la nécessité de faciliter l'administration des affaires communales (article L.2122-22) par la délégation d'un certain nombre de compétences du conseil municipal au maire.

Après avoir délibéré, il est décidé d'autoriser le maire, Damien Raoul, à signer les documents concernant l'administration des affaires communales (article L.2122-22).